

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCIS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

NOTRE COMMERCE

Pendant que l'attention publique était concentrée sur le procès Zola et sur les polémiques passionnées auxquelles il donnait lieu dans la presse, l'administration des douanes a publié des documents statistiques du plus haut intérêt, concernant notre commerce pendant le mois de janvier 1898.

Il n'est personne, tant soit peu au courant de notre situation industrielle et commerciale, qui ne sache que depuis nombre d'années, déjà, nous traversons une crise redoutable dont les funestes conséquences se font de plus en plus rudement sentir dans toutes les branches de notre commerce et de notre industrie.

D'après les documents statistiques dont nous parlons plus haut, les importations se sont élevées, pendant le mois de janvier 1898, à 356 millions de francs, en augmentation de 14 millions sur la période correspondante de 1897; et les exportations se sont élevées à 239 millions de francs, en diminution de 2 millions sur le mois de janvier de 1897.

On dira, peut-être, que cette augmentation des importations et cette diminution des exportations ne signifient pas grand chose et que l'on aurait tort d'en conclure que notre commerce périclite, puisque certains économistes prétendent que les pays riches importent plus qu'ils n'exportent, — ce qui, soit dit en passant, n'est pas d'une vérité absolue tant s'en faut. — Encore faut-il, pour qu'il en soit ainsi, que les exportations ne diminuent pas. Or, tel n'est pas notre cas actuellement.

Et puis, ce qu'il est nécessaire de considérer avant tout, dans ces sortes de questions, c'est la nature des matières importées ou exportées; là est le thermomètre pour reconnaître si la richesse d'un pays suit une marche ascendante ou descendante.

La statistique en question nous apprend que c'est surtout sur les objets d'alimentation que les importations ont porté. Pendant le mois de janvier 1898, on a importé en France pour 40 millions d'objets d'alimentation, en plus qu'en janvier 1897.

Cela ne veut pas dire évidemment que nous avons consommé pour 40 millions de denrées alimentaires de plus qu'en janvier 1897, puisque le chiffre de la population est resté le même ou à peu près; cela veut dire seulement que nous avons produit pour 40 millions de denrées alimentaires de moins.

Ce résultat d'ailleurs était prévu; il est la conséquence de la mauvaise récolte de l'année dernière, conséquence qui s'est fait sentir par la hausse du prix du blé et par celle du prix du pain.

Mais voici qui présente un caractère beaucoup plus grave.

On a importé pour 30 millions de marchandises nécessaires à l'industrie, en moins qu'en janvier 1897. Cela signifie évidemment que le travail chez nous, a diminué de plus à manipuler, à transformer par nos ouvriers, auraient nécessairement produit une augmentation de travail et, partant de salaire.

Pendant ce même laps de temps, nous avons exporté 7 millions de matières nécessaires à l'industrie de plus qu'en janvier 1897; mais, par contre, l'exportation des objets fabriqués a diminué de 8 millions.

Naguère, un de nos confrères de la presse parisienne parlant de la concurrence désastreuse que nous font les Allemands et des progrès incessants de leur influence en Belgique, constatait qu'en 1876, trois cent vingt-sept navires allemands étaient entrés dans le pays d'Anvers, contre trois cent quarante-deux navires français. Vingt ans plus tard, le pavillon français ne couvrait plus, dans le même port, que cent onze navires, tandis que le pavillon allemand en couvrait sept cent onze.

Ces documents et ces constatations, si douloureux qu'ils soient pour notre amour propre national, prouvent d'une manière incontestable que notre commerce et notre industrie traversent une crise redoutable. Faut-il voir dans cet état de choses, un commencement de décadence, ainsi que certains pessimistes le déclarent? Nous ne le pensons pas. On aurait tort cependant, de se désintéresser plus longtemps de cette question et de rendre le gouvernement républicain responsable de cette situation, comme le font les journaux réactionnaires.

La vérité est que cette espèce de déchéance commerciale est due à des causes nombreuses d'ordres différents et surtout à la guerre de 1870 et au traité de Francfort, qui nous fut imposé par l'Allemagne victorieuse qui voulait nous ruiner après nous avoir vaincus. Il convient aussi d'en accuser notre manque d'initiative et d'activité et surtout la répugnance que nous éprouvons à nous déplacer, à chercher de nouveaux débouchés au dehors, sur les marchés étrangers. Et puis, il est juste aussi d'en accuser notre régime douanier.

Espérons que la prochaine Chambre fera quelque chose pour remédier à cette situation déplorable.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 février

La Chambre examine le chapitre 13 du budget de l'instruction publique.

M. Leveillé propose d'enlever à ce chapitre une somme de 10.000 fr. qui servirait à créer un chapitre nouveau ainsi conçu :

« Les licenciés en droit qui poursuivront et obtiendront le doctorat en droit (sciences économiques) seront, au point de vue des taxes et prérogatives, assimilés aux licenciés qui obtiendront les autres doctorats en droit. »

L'amendement de M. Leveillé est adopté par 253 voix contre 231.

On aborde la discussion du projet, retour du Sénat, portant établissement d'un droit d'entrée sur le plomb et ses dérivés.

Le projet est adopté sans modification par 336 voix contre 160.

M. Vallé demande à la Chambre de discuter aussitôt après le budget, le rapport sur les affaires du Panama. Cette proposition est mise aux voix et repoussée par 244 voix contre 223.

Séance du 28 février

La Chambre adopte :

1^o Une proposition, retour du Sénat, tendant à modifier les articles 843, 844 et 919 du code civil se rapportant aux successions;

2^o Un projet adopté par le Sénat, ayant pour objet de modifier la loi du 2 août 1882 sur la

répression des outrages aux bonnes mœurs.

La Chambre discute ensuite le projet projeté la loi du 13 janvier 1892 relative aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie.

L'urgence est déclarée et l'on passe à la discussion des articles.

M. Maurice Faure demande à porter à 70 centimes la prime de 60 cent. prévue par l'art. 1^{er} par kilo de cocons frais. Repoussé.

Après un long discours de M. Jourdan sur la réduction de la prime accordée à la filature de cocons étrangers, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Sénat

Séance du 26 février

Le projet relatif au troisième douzième provisoire est renvoyé à la commission des finances.

Le Sénat discute la convention passée entre le ministre de l'intérieur et la compagnie thémale de Vichy. L'urgence est déclarée et le projet est adopté.

M. Morel dépose et lit un rapport sur le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de mars. L'urgence est déclarée et après quelques observations présentées par M. Halgan l'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 275 votants.

INFORMATIONS

Election sénatoriale du Var

Deuxième tour de scrutin

M. Méric, radical-socialiste (Elu) 248 voix. M. Sigallas, 220 voix.

MM. Clavier et Guérard s'étaient désistés.

Il s'agissait de remplacer M. Félix Angles, avocat et ancien maire de Draguignan, radical, décédé.

M. Angles avait été élu en 1891 par 274 voix contre 214 à M. Ferrouillat, républicain, sénateur sortant.

Elections au Conseil général

Voici les résultats des élections au Conseil général qui ont eu lieu dimanche :

Canton de Ferney-Voltaire (Ain), M. Fouilloux, républicain, élu.

Canton d'Utelle (Alpes-Maritimes), M. Durandi, républicain, élu.

Canton de Beaume (Doubs), M. Butterlin, républicain, élu.

Canton de Rennes-Nord (Ile-et-Vilaine), M. Brager, conservateur, élu.

Canton de l'Isle-sur-Serein (Yonne), M. Rétif, républicain, élu.

Enfin dans le canton du Vigan (Gard), il y a ballottage entre trois candidats. Les voix se répartissent ainsi : M. André Salles, radical, 1.505; Falguière, conservateur, 1431 et Prade, républicain, 240.

Adresse à M. Félix Faure

Le Conseil municipal de Lisieux a voté à l'unanimité une Adresse au président de la République, représentant à la fois en France le pouvoir civil et le pouvoir militaire, dans laquelle il affirme sa confiance dans la justice et dans l'armée nationale indissolublement unies dans le respect de la loi et dans l'amour de la France.

La proposition du Périer

On a distribué le rapport de M. Bienvenu Martin sur la proposition de M. du Périer de Larsan, tendant à modifier la loi électorale de 1889.

Réunion Démocratique

La municipalité de Roanne, pour célébrer le cinquantième de la proclamation du suffrage universel, et en vue des pro-

chaines élections législatives, a organisé un grand congrès. Parmi les délégués se trouvaient MM. Jules Guesde, le colonel Sever, députés; M. Darmoy, maire de Montluçon.

Duel Drumont-Clémenceau

A la suite de pourparlers qui ont été tenus absolument secrets, si secrets, qu'aucun journal n'en a eu la moindre connaissance, avant le duel, une rencontre a eu lieu, entre M. Drumont et M. Clémenceau.

Le duel a eu lieu au pistolet.

Les conditions étaient très sévères et comportaient l'échange de 6 balles au commandement.

Les 6 balles ont été échangées sans résultat.

Naquet en Cour d'assises

C'est mercredi que M. Alfred Naquet va comparaître devant la Cour d'assises de la Seine. Il sera défendu par M^e Henri Coulon. Le ministère public n'a cité que deux témoins : Arton et M. Flory.

Le docteur Laporte

A la cour d'appel

On sait que le docteur Laporte a interjeté appel du jugement de la 9^e chambre du tribunal civil de la Seine qui l'a condamné, le 22 octobre dernier, à trois mois de prison, avec le bénéfice de la loi de sursis, pour homicide par imprudence sur la personne de Mme Fresquet, qu'il avait accouchée.

L'affaire est venue devant la 7^e chambre de la cour, présidée par M. Potier.

L'avocat général a conclu à l'acquiescement.

Le jugement sera rendu dans huit jours.

Un patriote

On écrit de Thionville :

Dernièrement avait lieu la conscription à Fontoy. Le mineur Alfred Kreuser, âgé de vingt-cinq ans, s'est mêlé aux jeunes conscrits, s'est amusé avec eux et, l'après-midi, il a crié à plusieurs reprises dans les rues de Fontoy : « Vive la France ! A bas la Prusse ! » La gendarmerie l'a arrêté et conduit à la prison de Hayanze.

Attentat contre le roi de Grèce

Le roi revenait de Phalère samedi dans son landau avec la princesse Marie, lorsque deux individus cachés dans un fossé parallèle à la route firent feu avec des fusils grecs contre l'équipage royal. Le premier coup fut manqué, le second atteignit le piqueur royal au bras.

L'équipage partit au galop; sept coups consécutifs sans résultat furent entendus derrière.

Le roi et la princesse sont rentrés au palais sains et saufs.

Cette nouvelle cause une énorme sensation.

Un des assassins portait un costume gris. Le roi a déclaré qu'il pourrait le reconnaître facilement.

Une arrestation

Un des auteurs de l'attentat contre le roi Georges a été arrêté; c'est un nommé Karditzi, employé subalterne à la mairie d'Athènes. Il refuse absolument de faire connaître son complice.

Echec des Allemands en Afrique

Le *Moniteur Officiel de l'Empire* dit avoir reçu des nouvelles de l'Afrique occidentale, d'après lesquelles les troupes coloniales commandées par le colonel d'Estorff, auraient eu un engagement avec les rebelles

de Zamb près de Francforstein, au Nord du territoire allemand.

Les cavaliers Mauss et Geissler ont été tués. Le lieutenant Bensen a été grièvement blessé.

Troubles en Orient

Le comité révolutionnaire macédonien vient d'adresser de Philippopoli une proclamation au peuple bulgare, pour l'exhorter à prendre fait et cause pour ses frères de la Macédoine, si indignement opprimés par les Turcs, et à entrer en campagne, dès le printemps prochain, avec ou sans l'appui du gouvernement princier.

Mort tragique de Mme Lewal

Un effroyable accident survenu dans les plus dramatiques circonstances, jette dans une inexprimable douleur, deux familles bien connues et estimées de tous.

Mme Max Lewal, femme du lieutenant Lewal, du 4^e régiment de cuirassiers, fils de l'ancien ministre de la guerre, est tombée d'une fenêtre de l'appartement qu'elle habitait rue Boissy-d'Anglas, 41, et est morte presque aussitôt.

Mme Lewal, née Jeanne de Tévrat, était la belle-fille du général Warnet.

Le monument de Verlaine

Dans l'atelier du sculpteur, A. de Niédert-Hausen-Rodo, on a photographié à l'intention de M. Stéphane Mallarmé, la maquette à peu près terminée du monument de Verlaine.

Ce monument est un monolithe que surmonte le buste en bronze du « Pauvre Lélian ».

Autour du fût de la colonne en forme de prisme, trois figures enlacées symboliseront l'œuvre de Paul Verlaine : la jeunesse, l'amour, la sagesse.

Le Gagnant du gros lot

Plusieurs journaux ont annoncé que le gagnant du gros lot de 500,000 fr. était M. Giot, entrepreneur de peinture à Ivry.

C'est une erreur, car c'est au frère de celui-ci qu'est échue cette bonne fortune :

M. Emile Giot, restaurateur, 64, rue de Rivoli.

Un cas de fécondité

Un cas de fécondité très rare vient de se produire à Saint-Gilles du Gard. Une dame Robert a mis au monde trois enfants du sexe masculin, fort bien constitués. La mère et les enfants jouissent d'une santé parfaite.

Fille à deux têtes

Le 25 février dernier, Mme Burck, femme d'un sellier d'Assincourt, a mis au monde un enfant à deux têtes du sexe féminin. Ces deux têtes, qui sont placées l'une derrière l'autre, sont soudées par le cou et, fait étrange, la tête du côté du dos est dépourvue de bouche et de nez et n'a que des yeux.

Ce phénomène, qui est très bien constitué, et qui paraît destiné à vivre, a été examiné par les sommités médicales de la région, et fera l'objet d'un rapport qui sera envoyé à l'Académie de médecine de Paris.

CHRONIQUE LOCALE

Nos députés

A la séance de samedi, M. Vallé proposa d'examiner, après le budget, le rapport de la commission d'enquête sur les affaires du Panama. Cette proposition a été repoussée.

Voici comment ont voté nos députés :
M. Vival pour, les autres contre

Inspection générale

M. Pécaut, inspecteur générale l'Instruction publique est désigné pour inspecter, en 1898, le personnel de l'enseignement primaire du Lot.

Mlle Thomas, inspectrice générale, a été désignée pour inspecter les écoles maternelles du département du Lot.

Conférence de M. Maurice Bouchor

M. Maurice Bouchor fera, le 26 mars prochain, à 2 heures de l'après-midi, au théâtre de Cahors ou dans une des salles de l'hôtel de ville, une conférence aux instituteurs du département sur l'enseignement du chant dans les écoles.

Des chants seront exécutés par les élèves des deux écoles normales.

Nous invitons les membres du personnel enseignant à faire leur possible pour venir entendre la parole de l'éloquent conférencier et recevoir ses conseils sur un des parties les plus intéressantes de l'enseignement.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot

Le bureau d'administration de la société de secours mutuels, afin de ne pas imposer un double déplacement aux instituteurs et institutrices du Lot, désireux d'assister à la fois à la conférence de M. Bouchor et à l'assemblée générale de la Société de secours mutuels, a décidé que cette dernière réunion aurait lieu également le 26 mars, à neuf heures du matin.

L'assemblée générale sera tenue dans une salle de la mairie, à Cahors; elle sera clôturée comme d'habitude par un banquet dont le prix est fixé, comme les années précédentes, à 3 fr. 50.

Les instituteurs et les institutrices qui désirent participer à ce banquet, qui sera présidé par M. Favrot, inspecteur d'académie, sont priés de faire parvenir leur adhésion à M. l'inspecteur primaire de leur circonscription, avant le 5 mars, terme de rigueur.

LES TABACS

NOS EXPERTS

XXII

LAVAL (CYPRIEN)

Est propriétaire à Mareuil, commune du Roc. Nommé depuis l'année dernière seulement expert des tabacs aux magasins de Souillac, il s'est

acquitté de ses fonctions avec un zèle et un dévouement qui ne se sont point démentis un seul instant, bien que son rôle fût des plus difficiles à remplir : il figurait et... palpitait.

Les planteurs de la région ont tous reconnu ces qualités prédominantes chez l'expert Laval, aussi se sont-ils spontanément concertés pour lui offrir l'an prochain.... le témoignage de leur reconnaissance.

Certainement M. Laval a d'autres qualités; mais, né malin, il ne les montre qu'à bon escient.

Il a su dérocher cette petite sinécure — bien que son expérience en matière d'appréciation de tabac soit loin d'être démontrée — par son savoir.... et surtout par ses campagnes, sans blessures, en faveur du **Manitou de Constantine**.... ou autres lieux.

M. Laval a 45 ans; il est conseiller municipal de la commune du Roc.

A. DONNELLI.

CAHORS

Conseil municipal

Séance du 26 février

PRÉSIDENCE DE M. COSTES, MAIRE

Présents : MM. Delpech, Cayla, Cagnac, Mazières, Besse, Clary, Vincent, Lacroix, Bousquet, Magne, Caviolle, Brunies, Guiraudies, Miquel, Delfour, Périès, Parazines et Ausset.

M. Brunies est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les procès-verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Il est ensuite procédé à la nomination des commissions, qui sont composées comme suit :

Commission des finances : MM. Mazières, Delport, Périès, Soulié, Reilhié, Vincent, Brunies, Guiraudies et Bousquet.

Commission des travaux publics : MM. Parazines, Rouffy, Besse, Caviolle, Cayla, Delfour, Cagnac, Delpech et Ausset.

Commission d'usurpation de terrains : MM. Mazières, Cagnac, Brunies, Caviolle, Guiraudies.

Le conseil approuve le compte des dépenses imprévues s'élevant à 459 fr. 70.

Il vote la part incombant à la ville dans les frais de pension de l'aliéné Joseph Carles à l'asile de Leyme.

Il renvoie à la commission des finances la demande relative aux frais de séquestration de l'aliéné Raymond Bel.

Il donne un avis favorable à la demande de soutiens de famille faite par les sieurs Joseph Bousquet, Henri Lacombe, Paul Cellié, de la classe 97 et Pierre David, actuellement soldat à la 16^e section d'état-major à Alger.

Il renvoie à la commission des travaux publics une pétition des habitants des rues Lastié et Mascoutou au sujet des caniveaux de ces rues, et une demande du propriétaire de l'immeuble servant de poudrière.

Il renvoie aux commissions des travaux publics et des finances, la proposition de loi

tendant à l'installation du *referendum* communal.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. l'inspecteur d'Académie, demandant qu'un professeur soit adjoint au cours supérieur de la rue du Lycée. Le conseil ajourne sa décision jusqu'au jour où le conseil départemental aura statué sur la réunion des deux écoles de Cahors.

Sont ensuite renvoyés à la commission des travaux publics :

1^o Le devis des réparations urgentes à faire à l'école de la rue Fénélon ;

2^o Une demande de deux pièces au premier étage de l'ancien Palais de Justice, présentée par M. l'intendant, qui allègue l'humidité du rez-de-chaussée, où se trouvent les magasins de la manutention ;

3^o Une demande de réparation au préau du collège de jeunes filles, présentée par M. le recteur de l'Académie de Toulouse.

Est renvoyé à la commission des finances une demande du sieur Fourès, propriétaire, rue Neuve-des-Badernes, au sujet de la part d'immeuble que la ville doit prendre pour l'ouverture de cette rue.

M. le maire communique une lettre de M. l'ingénieur en chef, au sujet de l'enlèvement des boues par la ville, sur le boulevard Gambetta. M. l'ingénieur fera son possible pour décider l'administration des ponts et chaussées à allouer à la ville une somme de 600 francs par an.

Est renvoyée à la commission des finances, une demande de secours faite par l'institutrice de Saint-Cirice.

M. Cagnac, au nom de la commission des travaux publics, repousse le projet d'un égout dans la rue du Château-du-Roi. Après discussion, il est cependant décidé que la commission fera le nécessaire.

M. Lacroix demande où en est la question du groupe scolaire de Saint-Henri. M. le maire répond que cette question est toujours à l'étude.

M. Caviolle demande pourquoi on tolère une porcherie dans un immeuble municipal (le moulin des Chartreux).

M. le maire répond que procès-verbal a été dressé par le Commissaire de police.

M. Guiraudies demande la pose d'une poutre dans les coulisses du théâtre, pour installer des agrès lorsque la société de gymnastique les *Sauveteurs du Lot* donnera une fête.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

Est renvoyée à la même commission une proposition de M. Cagnac tendant à l'installation de compteurs chez tous les concessionnaires d'eau.

Une demande des habitants de la rue Donzelle relative à l'installation d'un bec de gaz dans cette rue est renvoyée à la commission des travaux publics.

M. Gustave Larroumet

Notre éminent compatriote M. Gustave Larroumet, de l'Institut, a été élu professeur de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. Delaborde.

LE COCHER 606

Première partie

VI

UN DUEL AMÉRICAIN

— Vous allez entrer dans cette villa, lui dit-elle, en lui désignant un pavillon aux persiennes vertes. Les deux jeunes gens doivent y être sans doute.

S'ils n'étaient pas arrivés, vous me préviendriez et si vous les trouvez...

— Je me charge du reste, ajouta Levignan.

Il alla sonner à la porte de la villa. Il demanda M. Anatole Tiret. On l'introduisit aussitôt dans une antichambre où on le laissa une minute à peine, pour le conduire ensuite dans un petit salon.

Anatole parut au même instant, laissant après lui une porte ouverte, et par cette porte Levigan reconnut Marie Favrot assise auprès d'une table servie.

— Quel sans gêne ! pensa-t-il.

— Comment c'est vous, mon cher Levignan, fit Tiret en tendant la main au visiteur aba-

sourdi.

Le cocher n'avait jamais vu le jeune homme. Il s'étonnait donc à bon droit de cette façon amicale de le recevoir ; mais bientôt il supposa qu'ayant donné son nom au domestique. Marie avait engagé son hôte à le bien traiter.

— Je désirerais parler à mademoiselle Marie, répondit froidement le cocher, je suis un ami de sa famille.

— Je sais, je sais, interrompit en souriant Anatole, soyez donc le bien venu.

Et se rapprochant vivement de la porte entr'ouverte :

— N'est-ce pas, belle cousine.

— Sa cousine ? murmura Levignan.

— Monsieur Levignan ! s'écria Marie en courant au devant du cocher dont elle serra la main avec effusion.

Elle avait l'air si franc et si joyeux qu'il ne put pas douter du plaisir que lui causait sa venue.

— J'espère que vous nous restez à dîner, ajouta-t-elle ; vous voulez, monsieur Tiret ?

— Vous savez ce dont nous sommes convenu ! observa Anatole d'un air de doux reproche.

— Oui mon cousin.

— A la bonne heure.

Et tendant la main au cocher :

— Monsieur Levignan ne nous fera pas, je suppose l'injure de nous quitter ?

Le cocher, interdit, chercha vainement le mot de l'énigme.

Marie Favrot se chargea de le lui donner.

— Et ! oui, messieurs Tiret sont nos cousins. Voilà le grand mystère que je vous cachais. Nous pouvons en parler maintenant puisque c'est chose prouvée.

— Votre tante doit en être satisfaite hasarda Levignan.

— Si elle l'est ! Vous allez en juger, elle va venir tout à l'heure.

— Ici ? demanda Levignan, comme s'il n'en croyait pas ses oreilles.

— Ici même, confirma Anatole Tiret. Et tenez, cher monsieur, jetez un coup d'œil par la fenêtre vous vous en assurerez car voici précisément madame Favrot et mon père qui reviennent de leur petite promenade.

Poussé par la main du jeune homme, le cocher s'avança vers la fenêtre sans trop savoir encore si on n'avait pas la prétention de le mystifier. Plus de doute ; c'était bien, en effet, le père d'Anatole donnant le bras à madame Favrot et s'avançant vers la maison à travers le jardin.

— Avouez que cela vous étonne un peu ? reprit Anatole.

Le pauvre cocher paraissait complètement désorienté.

— C'est bien simple cependant. Il y a cinquante ans, une demoiselle Tiret à épousé un Favrot. On n'était pas riche alors dans notre famille comme on l'est aujourd'hui. Mon père a gagné sa fortune en travaillant et il s'en glorifie. Voilà pourquoi nous avons été assez heureux de retrouver notre petite cousine, que nous traitons comme une locataire, faute de la connaître, et qui a consenti à nous

pardonner.

— Oui, monsieur, voilà ce que vous sauriez si vous ne vous étiez pas, contre votre bonne habitude, tenu si longtemps éloigné de vos amis. Et maintenant, vous ne pouvez pas refuser d'assister à notre petite fête de famille.

Comme elle parlait à côté de Levignan près de la fenêtre ouverte, elle s'arrêta tout à coup et reprit d'un air troublé :

— Oh ! regardez là dans les arbres, cette tête d'homme...

Levignan chercha du regard et Tiret se précipita pour voir aussi.

— Il n'y a personne, répondit le cocher.

— Il a disparu, en effet. C'est égal, je voudrais bien savoir qui c'est ! murmura-t-elle.

— Vous le saurez !

Et Levignan se disposa à sortir.

— Vous reviendrez ?

— C'est impossible ; ma voiture est prise jusqu'à ce soir. A demain, chez vous.

Et il s'esquiva.

Quand il revint vers sa voiture, assez confus de sa découverte, il vit Anna la tête penchée au dehors, qui inspectait curieusement autour d'elle.

— Eh bien ! M. Tiret n'a pas voulu descendre pour me parler ?

— Mieux que ça, je ne lui ai pas soutenu mot de vous.

— Pourquoi donc ?

(A suivre)

Banquet

Hier soir à 7 heures un banquet offert à M. Bourdin, a eu lieu à l'hôtel des Ambassadeurs.

La foire

A cause du mauvais temps, la foire d'aujourd'hui n'a pas été très importante. Nos boulevards et nos rues présentaient cependant une animation inaccoutumée; mais il y a eu assez peu de bétail sur nos champs de foire.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 3 ET 6 MARS 1898

L'Audacieux (P. R.)	Leroux.
La Sirène (Ouvverture)	Auber.
Thérèse (Valse)	Gung'l.
Mascarade (Ballet)	Lacôme.
Pêché mignon (Polka)	Gentil.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénelon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 février au 1^{er} mars 1898

Naissances

Plagnol, Paul, à Cabessut-haut.
Delpérié, Paul-Elie, place Galdemar, 1.
Advier, Victor-Jean-André, boulevard Gambetta, 119.

Publications de Mariages

Delbreil, Aman, commis des Contributions indirectes et Parny, Marie, sans profession.

Mariages

Pélessié, François-Eugène, charpentier et Rascouaille, Marie-Marceline, fille de service.

Décès

Dajeau, Julie, veuve Besse, 83 ans, sans profession, rue Fondue haute, 23
Loulet, Jeanne, épouse Lasmaîtres, 71 ans, jardinière rue Labarre, 53.
Bouzerand, Jeanne, dite Gabrielle, veuve Bessières, 73 ans, sans profession, avenue de la Gare, 1.
Monginot, Jules-Joseph, sous-officier en retraite, 70 ans, impasse Hugues de Saint-Cirq, 5.
Servan, Lucie, lingère, 20 ans, célibataire, rue du Rempart, 6.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — *Conférence viticole.* — Dimanche, à deux heures, a eu lieu dans une des salles de la mairie de Montcuq, devant une très nombreuse assistance, la conférence de MM. Paillet et Caussanel, que nous avons annoncée.

M. Louis Boudou, maire de Montcuq, chevalier du Mérite agricole, a présenté les conférenciers qui ont traité de la « Reconstitution des vignobles par les hybrides offrant la plus grande résistance au phylloxera et aux maladies cryptogamiques ». M. Boudou souhaite que les nombreux viticulteurs qui sont venus entendre les conférenciers sachent profiter de leur longue expérience, couronnée par les plus heureux résultats.

Après avoir remercié le maire de son obligeant concours et d'avoir bien voulu faire connaître à ses administrés le but de leur conférence, M. Caussanel dit qu'après bien des hésitations et de nombreux tâtonnements, nos viticulteurs du Lot, soucieux de l'avenir, croyaient avoir enfin reconstruit leurs vignobles. Nous espérons déjà revoir peu à peu nos côteaux plantés et l'aisance revenir dans notre département si cruellement éprouvé; quelques récoltes, comme celle de 1893 surtout, avaient laissé entrevoir l'espérance que la vigne, fortune des viticulteurs du Lot, reprendrait son essor, quand un ennemi à peu près inconnu jusqu'à ce jour dans notre département a fait son apparition. Nous voulons parler du blackrot. Avec lui un cortège de maladies aux noms plus ou moins savants: mildew, oidium, rotbrun, millerandage, etc., s'est abattu sur nos vignes et a, en certains endroits, détruit la meilleure partie de la récolte.

Après des frais énormes de défoncement, de plantations, de greffages et de sulfatage, nos viticulteurs, voyant tous leurs efforts impuissants, se remettent à douter. La question de reconstitution de la vigne dans le Lot serait-elle un problème insoluble? et tant de peines et de sacrifices imposés doivent-ils rester sans résultat! Non, cent fois non, nous croyons pouvoir le répéter, car, à côté de cépages malheureusement trop répandus et qui ont déçu la viticulture, il en existe d'autres dont la résistance aux maladies qui infestent la vigne est universellement reconnue, nous voulons parler des hybrides. Oui, l'avenir de la reconstitution de la vigne est aux hybrides. Eux seuls peuvent nous préserver des nombreux déboires causés par les plants greffés et même par quelques producteurs directs américains.

Leur résistance aux maladies cryptogamiques, la façon dont ils se comportent dans nos terrains calcaires nous sont une garantie du grand rôle qu'ils sont appelés à jouer et de leur succès futurs. Le conférencier cite parmi ces hybrides rencontrés dans le Lot, dans les causses calcaires peu profonds et assez élevés de Lauzès et Caniac: 1° L'Ugni noir (rupestris X petit bouschet n° 503); 2° le riparia X rupestris X aramon n° 201; 3° le chasselas rose rupestris n° 4,401, et enfin, comme plant s'adaptant admirablement aux terrains extra calcaires du canton de Montcuq, l'hybride de Couderc, le mourvèdre X rupestris 1,202, luttant avantageusement contre la chlorose et à la fois excellent producteur direct et porte-greffe admirable.

En terminant, le conférencier recommande aux viticulteurs soucieux de la reconstitution de leurs vignobles, de faire l'essai de ces hybrides. Leur bonne tenue, cette année-ci, dit-il, sans aucun soufrage ni sulfatage, en 1897, année exceptionnellement désastreuse pour la vigne à cause de la fréquence des pluies d'été, fait espérer un grand résultat de ces plants. Arriver à supprimer tous les frais nombreux que nécessitent les traitements des maladies cryp-

togamiques n'est-ce pas là un problème résolu à l'avantage des viticulteurs?

Les nombreux applaudissements qui ont souligné la conférence de M. Caussanel, ont dû lui prouver qu'il avait été entendu et compris de ses auditeurs.

M. Paillet, plus habile à travailler ses vignes, qu'à parler en public, s'adresse à l'auditoire en patois, et produit une grande impression par ses explications nettes et d'une clarté parfaite. Il recommande les plants indiqués par M. Caussanel, il les cultive lui-même depuis plusieurs années, sans sulfatage, et ils lui ont donné une entière satisfaction.

Il recommande notamment le mourvèdre rupestris 1,202, qu'il garantit contre la chlorose et toutes maladies cryptogamiques.

SAINTE-CIRQ-LAPOPIE. — *Terrible chute.* — Le sieur Antoine Sécheyrou, dit Cardayre, est tombé mercredi soir d'une grande hauteur, sur la margelle d'un de nos puits communaux. Il s'est dangereusement blessé, et l'on craint pour ses jours.

ST MARTIN-DE-VERS. — *La rage.* — La fille Marie Grepon, âgée de dix ans, qui a été mordue à la main gauche par une truie enragée, est partie pour l'Institut Pasteur.

SAINTE-MARTIN-LABOUVAL. — *Un peu plus d'exactitude.* S. V. P. — On nous écrit:

La commune de Saint-Martin-Labouval possède un débit de tabac.

Mais il n'est pas rare, lorsqu'on veut prendre un timbre, du tabac où quelques cigares, d'être obligé d'attendre une demi-heure devant la porte ou dans le corridor.

Nous espérons qu'il suffira de signaler le fait pour qu'on mette un peu plus de bonne volonté à servir les voyageurs qui sont parfois très pressés. *Un voyageur.*

ST-PANTALÉON. — Dimanche dernier M. Séverin Gleizes de Raffin, fils de M. Gleizes le regretté maire de la commune, a été élu, à l'unanimité des votants, membre du Conseil municipal.

Le nouvel élu, chef de bataillon en activité et partant inéligible; mais les électeurs ont tenu à démontrer à M. Gleizes combien les habitants étaient reconnaissants à la famille des services par elle rendus à la commune de St-Pantaléon.

FLAUGNAC. — M. Barthélemy a été proclamé, dimanche, conseiller municipal de la commune au scrutin de ballottage.

Le candidat réactionnaire n'a pas osé affronter la lutte et il en a préalablement avisé ses électeurs par une circulaire remplie de fiel à l'adresse de l'honorable maire de Flaugnac.

SÉRIGNAC. — Les obsèques de M. Mommayou, conseiller d'arrondissement, ont eu lieu dimanche au milieu d'une grande affluence de parents, d'amis et de notabilités, venus de divers points du département.

M. le Secrétaire général représentait le Gouvernement.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Jean Rouquette, de Clayrou, est condamné par défaut à 200 fr. d'amende pour contravention à la loi sur le régime des boissons. Landes, de Saint-Laurent-les-Tours, quatre mois de prison pour vol.

Labouygues, de Planioles, trois mois de prison (loi Béranger), pour le même délit.

Le tribunal, après avoir confirmé le mandat de dépôt contre le nommé Dacher, originaire de l'Allier, inculpé de vol à la tire, renvoie, sur la demande de M. le Procureur de la République, à samedi prochain l'affaire Alexandre Pagès, de la Haute-Loire, pour soustraction d'un porte-monnaie, ainsi que l'affaire Cayrol, du Bouyssou, inculpé de vol.

CAHUS. — Des chasseurs de Cahus viennent de faire une belle capture. Ils ont tué, dans les bois qui s'étendent au nord de la commune de Cahus, deux magnifiques cerfs pesant chacun vingt kilos.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Nos gisements.* — On vient de découvrir dans la commune de Peyrilles un gisement considérable de kaolin. Des analyses très concluantes ont été faites, et ces jours derniers des wagons entiers ont été expédiés à destination de diverses usines de porcelaine.

Chez nos voisins

TOULOUSE. — Elections municipales.

Voici les résultats:

MM.

Destrem, liste Féral (radicale).	14.226 v.
Rey, liste opportuniste.	9.155
Liste Moreau.	3.002

La liste radicale est réélue en entier.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation de fin de mois s'effectue dans les meilleures conditions. Les cours sont fermement tenus et les affaires ont une tendance marquée à la reprise.

Le 3% s'avance à 103.87, le 3 1/2 à 106.92. Le Crédit Foncier est demandé à 666, le Crédit Lyonnais à 855, le Comptoir d'Escompte à 585 et la Société Générale à 546.

Les Suez, en grande hausse, cote 3483.

Les fonds étrangers sont fermes.

Au Comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 475.50

L'action Bec Auer se négocie à 708.

Les obligations de la Compagnie impériale des Chemins de fer éthiopiens se sont avancées à 334.

L'action Chaussures « Incroyable » est demandée à 199. En Banque, l'action de la Société Continentale d'automobiles se traite activement à 130.

Assurance sur la Vie

La Nationale Vie étudie toutes les combinaisons d'assurances qui lui sont proposées et est toujours prête à leur donner suite lorsque leur réalisation peut résulter d'une application des tarifs approuvés par le Gouvernement.

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Première partie

V

Comment faire parvenir au dehors un cri, un appel.

Sa voix était étouffée entre ces murs sourds comme dans une tombe. Il allait périr là, enterré vivant, pour ainsi dire... Et Berthe? Qu'allait-elle penser?

Elle lui avait annoncé quelques jours avant qu'elle était enceinte. C'est pour cela qu'il était parti, qu'il avait voulu hâter le mariage. N'allait-elle pas croire qu'il l'avait lâchement abandonnée?

Que ferait-elle avec son enfant, sans ressources? Toutes ces pensées étaient venues assaillir à la fois l'infortuné, le mordant et le déchirant comme des tenailles rougies! Oh! pourquoi était-il né avec une fortune? Pourquoi son père avait-il songé à lui faire parta-

ger cette fortune avec son frère? Celui-ci pouvait garder tout, s'il le voulait. Il ne réclamerait rien jamais, il s'y engageait. Il travaillerait comme celle qu'il aimait, et ils seraient heureux tous les deux.

Quand, le lendemain, un gardien se présentait dans la cellule, Thomas Moore, qui s'était raisonné, était très calme. Il expliqua doucement son projet. Il s'engageait à quitter l'Angleterre. Son frère n'entendrait jamais parler de lui, et il lui laisserait tout. Ce qu'il voulait, c'était la liberté. Que lui importait les richesses?

Le gardien l'avait écouté avec attention, comme s'il avait cru ce qu'il lui disait; mais, la porte refermée, il n'y avait plus songé. Il était tellement habitué aux divagations des fous!

Huit jours se passèrent.

Le jeune homme n'avait vu personne.

Le gardien n'avait tenu compte d'aucune de ses demandes, n'avait rempli aucune de ses promesses.

Une sorte de rage froide s'emparait de Thomas dès qu'il voyait cet homme.

Il le regardait avec des yeux si cruels que le malheureux reculait effrayé.

Thomas fut regardé dans la maison comme un fou... dangereux.

D'autant plus que la patience avait fini par l'abandonner.

L'infortuné s'oubliait des nuits entières à crier comme un véritable fou, mandissant son frère, appelant Berthe... La solitude, le silence l'exaspéraient.

Maintenant, chaque fois qu'on s'approchait de lui pour lui donner à manger, il se jetait sur l'arrivant comme un bétail, la tête en avant, sanglant, aveugle, ne songeant qu'à s'échapper.

On ne pénétrait plus chez lui qu'avec les plus grandes précautions...

Pendant ce temps, Berthe, quoique libre n'était pas moins malheureuse.

Comme nous l'avons dit, Thomas l'avait laissée enceinte.

La jeune fille, qui avait d'abord redouté cet amour, avait peu à peu conçu pour le gentleman une affection qui allait presque jusqu'à l'adoration.

Il semblait si supérieur à elle!

Il était beau, élégant, riche, et cependant se montrait si plein d'attentions et de prévenances.

Sa bouche pouvait-elle mentir... ses yeux tromper?

Elle croyait en lui comme elle aurait cru en Dieu...

Elle s'était donnée toute entière, heureuse et fière d'être à son bras, de lui consacrer sa vie, de pouvoir le nommer son mari.

Quand il parla de partir pour Londres, elle ne conçut pas une seconde d'inquiétude et de doute.

Elle souffrit seulement d'être séparée de lui pendant de grands jours et de longues nuits.

Elle ne travaillait plus.

Il l'avait installée en attendant qu'elle put être sa femme, dans un petit appartement

situé près du bois de Boulogne.

L'après-midi, elle allait dans les allées solitaires, sous le miroitement des feuilles, rêver à lui, attendre son retour.

Elle était toute pleine de lui, elle ne pensait qu'à lui.

Il revint au bout de huit jours, comme il l'avait dit.

Il semblait triste et préoccupé.

Un nuage s'était amassé sur son front, jusque-là si clair et si pur.

Elle l'interrogea.

Il répondit évasivement.

Il n'avait pas terminé ses affaires.

Il lui faudrait faire un nouveau voyage, c'est ce qui le contrariait.

Sous ces baisers, sa préoccupation sembla disparaître; puis, un matin, il lui annonça qu'il allait repartir.

Elle avait justement une nouvelle à lui apprendre aussi, une nouvelle qui lui mettait des rougeurs aux pommettes et de l'humidité aux yeux avant qu'elle eut parlé.

Elle était enceinte.

— Raison de plus avait dit Thomas, pour ne pas retarder mon départ. Il faut hâter notre mariage.

Elle l'aida à faire ses préparatifs, puis elle l'accompagna à la gare.

Il devait être absent une huitaine, comme la dernière fois.

Huit jours se passèrent, puis dix, puis quinze... Pas de nouvelles...

(A suivre.)

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 87	103 82
3 0/0 amortissable.....	102 40	102 37
3 1/2 0/0 1894.....	106 85	106 85
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	503 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	90 75	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 50	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	113 —	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	105 50	—
Egypte unifiée 500 fr.....	109 70	—
— Daïra-Sanieh (20 f r.).....	106 75	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	105 80	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 50	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	59 05	59 35
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104 20	104 15
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	94 57	94 55
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 10	—
Roumain 5 0/0 1875.....	105 50	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	104 60	—
— 4 0/0 1880.....	104 50	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	105 30	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	—	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	97 35	97 30
— 3 1/2 0/0 1891.....	101 15	101 85
Turc, série D.....	22 32	22 42
Ottomanes priorité (500 f).....	474 50	473 —
Douanes ottomanes (500 f).....	—	—
Banque de France.....	3555 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	928 —	—
Comptoir national d'escompte.....	583 —	582 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	660 —	666 —
Crédit indust. et commercial.....	604 —	—
Crédit lyonnais.....	858 —	857 —
Société de Crédit mobilier.....	50 —	—
Société générale.....	543 50	542 —

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	469 —
— (t. rouges).....	463 —
Est-Algérien, 3 0/0.....	475 —
Est, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	485 —
Midi, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	487 50
Nord, 3 0/0.....	483 75
— nouvelles, 3 0/0.....	492 25
Orléans, 3 0/0.....	482 —
— 1884, 3 0/0.....	488 —
Ouest, 3 0/0.....	482 50
— nouvelles, 3 0/0.....	488 25
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	477 50
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion).....	481 25
— nouvelles, 3 0/0.....	484 25
Sud de la France, 3 0/0.....	470 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	571 —
— 1869, 3 0/0.....	432 50
— 1871, 3 0/0.....	418 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	111 50
— 1875, 4 0/0.....	587 50
— 1876, 4 0/0.....	589 50
— 1886, 3 0/0.....	408 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	102 —
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	396 —
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	103 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	401 75

Bibliographie

VIENT DE PARAÎTRE
NOUVEAU COURS DE MORALE
Rédigé conformément aux programmes officiels du
27 juillet 1882
COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN
L'Enseignement Moral à l'École primaire
par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re}
Livre de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40
Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :
Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.
Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.
On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
au capital de 700.000 francs
Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4^e

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO
La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 30 mars au 9 avril 1898, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans,

Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gommees et des liasses de fiches, au prix de 0 fr. 05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 406 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés

toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthy (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

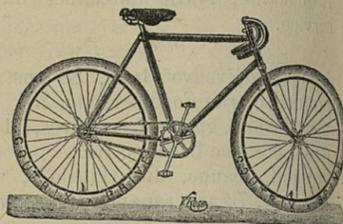
Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

RESCURRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —
SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES
EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES
MÉMOIRES

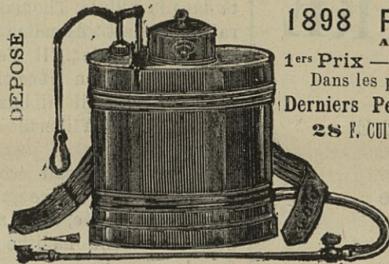
ACTIONS, OBLIGATIONS
MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT
CAHORS (Lot)
L. LAYTOU
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. CAPUCINS
1, Rue des Capucins
Le Journal du Lot (tri-hebdomadaire)

LE VIGAN (Gard)
LE VIGAN (Viganaise)
(ANCIENNE IMPRIMERIE VIGANAISE)
Rue de la Prairie
L'Écho des Cévennes (hebdomadaire)

Circulaires
PROSPECTUS
TÊTES DE LETTRES
FACTURES, ENVELOPPES
CARTES DE VISITE
LETTRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS
BORDEREAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS
AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse :

10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).